SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 08 FÉVRIER 2011 — 19 H

ORDRE DU JOUR

1.1 Ouverture de la séance;

1.2 Adoption de l'ordre du jour;

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption du procès-verbal des séances tenues en janvier 2011;

2.2 Suivi;

2.3 Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 1er au 31 janvier 2011;

2.4 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement;

2.5 Demande de reconnaissance des municipalités - Occupation du territoire;

2.6 Dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal;

2.7 Avis de motion -Règlement numéro 544-2011 concernant la tarification de l'ensemble des services municipaux abrogeant et remplaçant le règlement 544-2010, tel qu'amendé;

2.8 Avis de motion - Règlement numéro 579-2011 concernant la qualité de vie remplaçant et abrogeant le règlement 579-2010 et ses amendements;

2.9 Autorisation d'entreprendre les procédures - Vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier par la MRC de la Rivière-du-Nord;

2.10 Autorisation de signature du formulaire réponse de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord dans le cadre du projet sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles (PTRDI) 2011-2014.

2.11 Octroi du mandat - Rapport d'orientation relativement aux assurances collectives des employés de la Ville de Saint-Colomban;

2.12 Autorisation de signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat relativement à la banque d'heures de maladie;

2.13 Octroi de contrat – Évaluation des bâtiments municipaux et des équipements pour fins d'assurances;

2.14 Appui à la MRC de la Rivière-du-Nord pour le maintien du bureau administratif d'Hydro-Québec à Saint-Jérôme;

2.15 Autorisation de signature - renouvellement du contrat de location et d'entretien du photocopieur;

3. SERVICE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis –janvier 2011;

3.2 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du mois de janvier 2011 ;

3.3 Nomination d'un membre - Comité consultatif d'urbanisme ;

3.4 Dérogation mineure 2011-00001 – 155 rue du Versant ;

3.5 Dérogation mineure 2011-00002 – 131, rue des Améthystes ;

3.6 Demande de dérogation mineure – CPE Les Petits Baluchons ;

3.7 Adoption du règlement 601-2010-14, modifiant le règlement de zonage 601, tel qu'amendé, afin de permettre dans la zone H1-96 des terrains d'une superficie de 1 500 mètres carrés ;

3.8 Adoption du règlement 602-2010-01, modifiant le règlement de construction numéro 602, tel qu'amendé, afin de revoir la section 1 du chapitre 3, relatif aux dispositions applicables aux fondations ;

3.9 Adoption de la politique portant sur le programme des couches lavables ;

3.10 Autorisation de procéder à la signature d'une entente de bassin versant # 36 en collaboration avec la Municipalité des Mille-Îles;

3.11 Demande à la Commission de toponymie ;

3.12 Autorisation de signature – Acte de servitude pour les services d'utilité publique pour Bell Canada et Hydro-Québec ;

3.13 Autorisation de signature d'une mainlevée totale relative à la garantie hypothécaire publiée sous le numéro 10 764 669 ;

3.14 Autorisation de signature d'une mainlevée totale relative à l'avis d'hypothèque légale publiée sous le numéro 403 732 ;

3.15 Autorisation de municipalisation d'une partie de la rue des Sarcelles et servitudes de drainage ;

3.16 Acceptation de fermeture du protocole d'entente PE-2003-SAR-01 relativement à la prolongation de la rue des Sarcelles;

3.17 Abrogation de la résolution numéro 574-11-10;

3.18 Modification au protocole d'entente PE-2010-FOR-01, autorisant le retrait de l'annexe I relative à la quote-part aux bénéficiaires ;

3.19 Remplacement de la garantie hypothécaire portant sur le lot 4 031 274 par une garantie hypothécaire portant sur le lot 4 211 043;

3.20 Autorisation de signature d'une servitude de drainage et d'une servitude d'installation et d'entretien d'un réservoir incendie dans le cadre du protocole d'entente PE-2008-LCB-02 concernant le projet domiciliaire Les Cours du Boisé ;

3.21 Autorisation de signature – Rond-point de la rue Laurent protocole d'entente abrégé PE-2011-BRO-02 ;

4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.1 Octroi de contrat – Travaux de drainage entre la rue Dupuis et de l'Artisan ;

4.2 Autorisation de signature d'une lettre d'entente relative à l'horaire des cols bleus ;

4.3 Avis de motion - Règlement 520-2011-03 modifiant l'annexe « A » (listes des arrêts obligatoires) du règlement 520, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville ;

4.4 Autorisation de procéder à différents appels d'offres, pour le Service des travaux publics;

5. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

5.1 Acceptation de la démission de monsieur Pascal Dessureault à titre de pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie ;

5.2 Acceptation de la démission de monsieur Kevin Richer à titre de pompier à temps partiel pour le Service de la sécurité incendie ;

5.3 Autorisation de procéder à la recherche de candidatures pour combler deux (2) postes de pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie.

6. SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

6.1 Autorisation d'effectuer une demande de subvention auprès d'Emploi été Canada – placement carrière été 2011 ;

6.2 Demande d'assistance financière – Fête nationale du Québec 2011 ;

6.3 Autorisation de procéder à la signature du contrat avec la compagnie ÉQUUS – Médiévales internationales de Saint-Colomban, édition 2011.

7. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

Aucun point

8. PAROLE AU PUBLIC

8.1 Période de questions.

Toute personne qui désire poser une question devra :

a. s'identifier au préalable;
b. s'adresser au Maire;
c. ne poser que deux (2) questions;
d. s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser ses deux (2) questions, après quoi, le Maire peut mettre fin à cette intervention. Seules les questions de nature publique seront permises.

Le Maire, en tant que président du Conseil, maintient l'ordre et le décorum. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une séance du Conseil de toute personne qui trouble l'ordre.

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE